



LIGUE CORSE DE FOOTBALL



REGLEMENT DE LA COUPE DE CORSE « U 13 » PHASE DEPARTEMENTALE 2017/2018

1 – ENGAGEMENT

La Coupe de Corse U 13 est OBLIGATOIRE pour tous les Clubs participant aux compétitions officielles. (UNE seule équipe par club)

2 – COMPOSITION DES EQUIPES

Pour participer, les équipes doivent se présenter une heure avant le début de leur 1^{ère} rencontre auprès de la Commission Régionale des Jeunes.

Ils doivent dûment compléter la fiche d'engagement avec n° de licences, noms, prénoms des joueurs et éducateurs.

Le **listing FOOT CLUB (avec photo d'identité)** devra être déposées au secrétariat de la Commission jusqu'à la fin de la compétition.

Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs (ses)

- 8 titulaires et 4 remplaçants (tes)

Trois U 11 sont autorisés par équipe

Les numéros sont obligatoires sur tous les maillots.

3 – LICENCES

Un contrôle d'identité sera effectué avant le début des rencontres par des membres de la Commission et les arbitres.

RAPPEL : Les joueuses U14 peuvent participer à cette compétition.

Tout joueur n'étant pas licencié le jour de la compétition ne sera pas autorisé à prendre part à celle – ci.

4 – DUREE ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

Suite aux recommandations de la FFF relatif au temps de jeu ne pouvant excéder 70 minutes sur une journée.

- Les poules de quatre joueront des rencontres de 20 mn.
- Les poules de cinq joueront des rencontres de 18 mn.

Seul, deux (2) éducateurs par équipe seront autorisés sur le terrain.

Les rencontres seront dirigées par les arbitres de la Ligue.

Le règlement du Football à 8 sera appliqué dans son intégralité.

5 – ATTRIBUTION DE POINTS

- Match gagné	:	4 points
- Match nul	:	2 points
- Match perdu	:	1 point
- Forfait	:	0 point

Si une équipe se retire avant le début de la compétition, elle sera déclarée **forfait** et il lui sera infligé une **amende de 300 euros**.

Si une équipe ne joue pas tous ses matches, elle sera déclarée forfait pour l'ensemble de la compétition.

Il ne sera pas tenu compte des résultats obtenus précédemment par cette équipe.

Une **amende forfaitaire de 250 euros** lui sera infligée.

6 – CLASSEMENT

- 1 - Le plus grand nombre de points.
- 2 - En cas d'égalité, les équipes seront départagées de la façon suivante :
 - a) Egalité entre 2 équipes : elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elles au cours du match qui les a opposé (goal average particulier)
 - b) Egalité entre plus de 2 équipes : meilleur goal average général entre les équipes concernées
 - c) En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve de jonglerie :
 - 1 - Par le total des 8 meilleurs résultats de chaque équipe sur l'ensemble des contacts : pieds (30/30) et tête (20)
 - 2 - Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total du 9^{ème} puis du 10^{ème} puis du 11^{ème} puis du 12^{ème} joueur.
 - 3 - Tout joueur ne participant pas à la jonglerie se verra attribuer un total de zéro (0) contact.

7- JONGLERIE

L'épreuve de jonglerie est obligatoire sous peine d'élimination.

Elle départagera les équipes dans tous les cas prévus au règlement.

Elle sera organisée à la fin de la 1ère rencontre et les résultats chiffrés ne seront pas communiqués avant la fin de la compétition

Les éducateurs des équipes ne seront pas autorisés à pénétrer sur le terrain pendant l'épreuve de jonglerie.

8 – QUALIFICATION

Le joueur ne peut représenter que le Club pour lequel il est régulièrement licencié et ne pourra participer à la phase régionale pour un autre Club.

9 – ARBITRAGE

La CRA est responsable de la désignation des arbitres et de l'examen des problèmes éventuels concernant l'application des Lois du Jeu.

10 – SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par le Club organisateur.

IMPORTANT

TOUS LES CAS NON PREVUS PAR LE PRESENT REGLEMENT SERONT REGLES PAR LES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION REGIONALE DES JEUNES ET SERONT SANS APPEL.

RECOMMANDATIONS

TERRAIN

Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs et parents accompagnant les clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.

Il est fait obligation pour les éducateurs et remplaçant de se tenir à l'intérieur de leur zone technique.

FIXATION DES BUTS

L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.

PRECONISATION

**Le même temps de jeu pour tous/un droit pour les enfants,
un devoir pour les éducateurs.**